



RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF) À LA CINQUIÈME (5^{ème}) RÉUNION DE COORDINATION SEMESTRIELLE DE L'UNION AFRICAINE ET DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

16 JUILLET 2023, NAIROBI, KENYA

PRÉSENTÉ PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR ISSOUFOU MAHAMADOU, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

NAIROBI, JUILLET 2023



Excellence Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores et Président en exercice de l'Union africaine ;

Excellence William Ruto, Président de la République du Kenya, hôte de la 5^{ème} Réunion de Coordination de l'Union Africaine ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine ;

Messieurs les Chefs de Délégations ;

Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine ;

Madame la Vice-Président de la Commission de l'Union Africaine

Monsieur le Secrétaire Général de la ZLECAf

Mesdames et Messieurs les Responsables des Organes et Structures du Système de l'Union Africaine et des Communautés Économiques Régionales ;

Messieurs les Présidents des Institutions Africaines Partenaires de la ZLECAf ;

1. Excellences Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, c'est un honneur pour moi de me présenter à nouveau devant vous pour rendre compte de l'état d'avancement de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le présent rapport couvre la période allant de février à juillet 2023 et met en évidence certaines réalisations dans le processus de mise en œuvre de la ZLECAf, conformément au Thème de l'Union africaine pour l'année 2023 : « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf ».

2. Le rapport est axé sur les quatre (4) sections :

- a. **La première section** porte sur l'état actuel des signatures et des ratifications de l'Accord portant création de la ZLECAf ;
- b. **La deuxième section** aborde l'état des négociations en cours ;
- c. **La troisième section** fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf ;



- d. La **quatrième section** aborde les défis et propose une marche à suivre pour le processus de mise en œuvre.

SECTION I : ÉTAT ACTUEL DES SIGNATURES ET DES RATIFICATIONS DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZLECAf

3. Excellences, 54 signatures et 47 ratifications caractérisent l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Nous attendons toujours la dernière signature, celle de l'Érythrée.
4. Excellences, 47 ratifications démontrent votre forte volonté politique envers le processus de mise en œuvre de la ZLECAf. Notre souhait étant de voir chaque pays africain bénéficier des avantages du régime préférentiel offert par le marché de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), j'invite et encourage vivement les huit États membres suivants qui n'ont pas encore ratifié l'Accord à le faire et à déposer leurs instruments de ratification. Ce sont **le Bénin, l'Érythrée, le Liberia, la Libye, Madagascar, la Somalie, le Sud-Soudan et le Soudan.**
5. En cette année d'« Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf », nous aimerions que tous les pays soient parties à l'Accord. À cet égard, je continuerai à dialoguer avec les gouvernements des États membres susmentionnés au plus haut niveau et je vous ferai rapport lors de votre prochaine session ordinaire. Aussi, le Secrétaire général est prêt à travailler avec vous pour répondre à toute préoccupation technique que vous pourriez avoir.

SECTION II : ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS EN COURS

2.1. Accès aux marchés/libéralisation tarifaire

6. Excellences, la deuxième (2^{ème}) réunion extraordinaire du Conseil des ministres de la ZLECAf, tenue le 31 mai 2023 ici même à Nairobi, a adopté les offres tarifaires techniquement vérifiées de l'Union Douanière de

l'Afrique Australe (SACU) et du Maroc, augmentant ainsi le nombre de listes provisoires de concessions tarifaires adoptées (PSTC, selon l'acronyme anglais) de 36 à **42**, sur 47 offres soumises. Ces offres tarifaires adoptées comprennent quatre (4) Unions douanières, à savoir la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union Douanière de l'Afrique Australe et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

7. La réunion extraordinaire du Conseil des ministres de la ZLECAf a également encouragé les États parties qui n'ont pas encore soumis leurs offres tarifaires à le faire, et a encouragé les États parties dont les offres tarifaires ont été techniquement vérifiées et adoptées à les faire publier au journal officiel conformément à la législation nationale, afin de commencer les échanges préférentiels dans le cadre de la ZLECAf. Les **8 États parties et non parties** qui n'ont pas encore soumis leur liste provisoire de concessions tarifaires sont **Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Libye, le Mozambique, la Somalie, la République sahraouie et le Soudan.**
8. Le Secrétariat de la ZLECAf reste disponible pour fournir, sur demande, un appui technique et un renforcement des capacités pour la préparation et la soumission des offres tarifaires.

9. Je vous recommande donc, Excellences, de :

- i. FÉLICITER le Maroc et les pays membres de la SACU, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie pour la soumission de leurs offres tarifaires et APPROUVER l'adoption de leurs offres techniquement vérifiées;***
- ii. EXHORTER les 8 États parties et non parties restants à soumettre leurs offres tarifaires afin de permettre des échanges commerciaux significatifs dans le cadre des préférences de la ZLECAf qui sont non seulement inclusives***

pour tous les États membres de l'UA, mais également conformes au thème de l'Union africaine de l'année 2023 ; et

iii. EXHORTER les États parties à faire publier au journal officiel leurs offres tarifaires adoptées et techniquement vérifiées conformément à leur législation nationale, afin de leur permettre de commencer les échanges dans le cadre des préférences de la ZLECAf.

2.2. Règles d'origine

10. Excellences, vous vous souviendrez que dans mon dernier rapport, j'ai indiqué que les Règles d'origine de la ZLECAf couvrant 88,3 % des lignes tarifaires avaient fait l'objet d'un accord et qu'il restait encore du travail à faire dans le secteur automobile et les textiles. Je voudrais porter à votre connaissance aujourd'hui que, lors de leurs 2^{ème} et 3^{ème} réunions extraordinaires tenues respectivement le 31 mai 2023 et le 12 juillet 2023, les ministres ont fait des progrès mais ces questions nécessitent un travail plus approfondi au niveau national dans plusieurs Etats membres.
11. La conclusion des négociations sur les Règles d'origine dans les secteurs de l'automobile, du textile et de l'habillement est une étape importante vers l'industrialisation de l'Afrique par le développement de chaînes de valeur continentales, auxquelles tous les pays sont en mesure d'identifier leurs domaines d'intérêt industriel et participeront de manière efficace.
12. En ce qui concerne le secteur automobile, il a été observé que les négociations ont commencé avec deux options principales : (i) Valeur des matières non originaires à 50 % et (ii) Valeur des matières non originaires à 70 %. Pour faciliter le consensus, le Secrétaire général a proposé une option intermédiaire de 60% de la valeur des matières non originaires et a créé un groupe de travail sur l'automobile pour accélérer la mise en place des chaînes de valeur continentales. Cependant, seules 3 des 14 rubriques ont été résolues par le Conseil des Ministres. Par conséquent, je vais entamer une série de consultations pour traiter des règles d'origine restantes pour le secteur automobile, en assurant la simplicité et en

permettant aux petites économies de participer au développement du secteur automobile.

13. En ce qui concerne les textiles, des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne l'adoption de règles pour les chapitres 61 et 62. Je félicite le Conseil des ministres d'avoir adopté une règle qui interdit le commerce préférentiel des vêtements d'occasion dans le cadre de la ZLECAf.

14. Je vous demande donc d'instruire le Conseil des ministres de la ZLECAf de finaliser tous les travaux en suspens sur les règles d'origine des secteurs de l'automobile et du textile d'ici octobre 2023. Je vous soumettrai un rapport au prochain sommet ordinaire de votre conférence.

15. *Toujours dans le cadre de la recherche de convergence dans les négociations dans les deux secteurs indiqués, i.e. l'automobile et le textile, j'entreprendrai, Excellences, des consultations informelles en marge de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre prochain. Les résultats de ces consultations permettront, j'en suis sûr, aux ministres d'avancer et de conclure les négociations y relatives dans le délai ci-dessus proposé.*

2.3. Protocoles restants

16. Excellences, vous vous souviendrez de votre Directive, lors de la 17^{ème} session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA tenue à Niamey en Novembre 2022, de conclure les négociations des Protocoles sur le commerce numérique et les femmes et les jeunes dans le commerce d'ici juillet 2023. Je voudrais donc vous informer aujourd'hui que, comme vous l'avez demandé, les négociations sur ces Protocoles restants sont terminées. Je voudrais féliciter les États membres pour leurs efforts et leurs engagements en vue de la conclusion de ces deux derniers Protocoles.

17. Les prochaines étapes consisteront à soumettre lesdits projets de Protocoles à l'approbation du Conseil des ministres de la ZLECAf et au Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques (CTS-JAJ) de

l'Union Africaine pour leur épuration sur le plan juridique. Ils vous seront soumis pour adoption lors de la 37^{ème} Session ordinaire de votre Conférence en février 2024.

SECTION III : MISES À JOUR SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE LA ZLECAF

Le Fonds d'Ajustement de la ZLECAF

18. Excellences, le Fonds d'Ajustement de la ZLECAF a été officiellement lancé et rendu opérationnel en mars 2023, avec la signature de l'Accord de gestion du Fonds. Je voudrais féliciter la République du Rwanda d'avoir proposé d'accueillir le Fonds et d'avoir signé l'accord de siège. C'est une preuve supplémentaire de la forte volonté politique de contribuer efficacement au processus de mise en œuvre de la ZLECAF. Je voudrais également féliciter Afreximbank qui, en s'engageant déjà à verser 1 milliard de dollars au Fonds, sur les 10 milliards de dollars requis au cours des 5 à 10 prochaines années pour sa pleine opérationnalisation, démontre l'engagement de nos institutions financières continentales dans les projets de développement de l'Afrique, tels que la ZLECAF.
19. La principale raison d'être du Fonds d'ajustement de la ZLECAF est de compenser les pertes de revenus que certains États parties pourraient subir dans le cadre du processus de libéralisation tarifaire pour la mise en œuvre complète de la ZLECAF. Cet instrument vise ensuite à mobiliser des fonds pour aider le secteur privé à s'adapter au nouvel environnement commercial dans le cadre de l'Accord de la ZLECAF.
20. Sous la direction du Conseil des ministres de la ZLECAF, le Secrétariat de la ZLECAF organisera des ateliers techniques sur le Fonds d'ajustement de la ZLECAF pour une meilleure compréhension par les États parties, et impulsera son déploiement dans le cadre du programme d'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAF.



Opérationnalisation des comités nationaux de mise en œuvre de la ZLECAF

21. Excellences, vous vous souviendrez de la Décision prise lors de la 31^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue les 1^{er} et 2 juillet 2018 à Nouakchott, en Mauritanie, dans laquelle la Conférence s'est engagée à « *créer des comités nationaux de la ZLECAF pour assurer une participation significative de toutes les parties prenantes et élaborer des stratégies nationales pour la ZLECAF et la stimulation du commerce intra-africain* ». J'ai le plaisir de porter à votre connaissance, Excellences, que le Secrétariat de la ZLECAF a travaillé avec des partenaires pour soutenir les États parties dans la création de comités nationaux de mise en œuvre et l'élaboration de stratégies de mise en œuvre de la ZLECAF.
22. À ce jour, 29 stratégies nationales ont été validées et cinq (5) Comités Nationaux de Mise en Œuvre de la ZLECAF sont opérationnels en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Nigeria et au Rwanda. Alors que certains pays, comme la République démocratique du Congo, les Comores et la Tunisie, ont récemment adopté des lois pour établir un Comité National, d'autres, comme l'Algérie et la Mauritanie, sont en train d'adopter des lois dans le même sens. Certains États parties ont jusqu'à présent utilisé leurs structures de négociation et de mise en œuvre existantes pour les questions relatives à la ZLECAF. Au niveau des Communauté Économiques Régionales, la CEDEAO et l'IGAD ont déjà validé leurs stratégies régionales pour la ZLECAF.
23. Je voudrais une fois de plus saluer la forte volonté politique et l'engagement, tant au niveau national que régional, en faveur du processus de la ZLECAF. J'encourage tous les autres États membres et les CER à accélérer leurs processus nationaux et régionaux en vue de la validation de leurs stratégies de la ZLECAF et de la création de leurs comités de mise en œuvre de la ZLECAF.

Mécanisme d'Examen des Politiques Commerciales de la ZLECAf

24. Excellences, le Secrétariat a convoqué deux (2) réunions consultatives, en avril et mai 2023 respectivement, avec les Communautés économiques régionales (CER) sur le Mécanisme d'examen des politiques de la ZLECAf. Là encore, je me félicite de la promptitude avec laquelle les CER et les États membres ont répondu à l'appel pour prendre part à ces importantes consultations.
25. L'objectif de ces réunions consultatives était de partager l'expérience acquise aux niveaux national et régional et de recevoir les contributions des CER et des États membres pour la conception du mécanisme d'examen des politiques de la ZLECAf. Le Secrétariat soumettra la matrice consolidée des résultats des deux réunions au Conseil des ministres pour examen lors de sa prochaine réunion.

Le Forum des Affaires de la ZLECAf

26. Excellences, le Secrétariat de la ZLECAf, en collaboration avec le gouvernement sud-africain et sous le Haut Patronage du Président Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, a organisé avec succès un Forum des affaires en présentiel, du 16 au 18 avril 2023, au Cap. L'événement, qui a attiré plus de 1200 participants physiques et près de 2000 participants virtuels de 63 pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie, des Amériques et de la diaspora, visait, *entre autres*, à (i) sensibiliser la communauté des affaires africaine aux opportunités actuelles de commerce et d'investissement dans la ZLECAf ; (ii) connecter les entreprises aux opportunités de financement pour les chaînes de valeur de la ZLECAf ; (iii) établir une plateforme d'engagement du secteur privé pour des consultations continues sur les besoins du secteur privé dans la mise en œuvre de la ZLECAf ; (iv) promouvoir un environnement favorable au secteur privé, en particulier pour les Micro, Petite et Moyennes Entreprises dirigées par des femmes et des jeunes ; et (v) débloquer des opportunités de financement du commerce plus accessibles et plus abordables.

27. Les engagements fructueux au cours du forum ont porté sur (i) la reconnaissance du rôle crucial du secteur privé dans la mise en œuvre de la ZLECAf et l'importance de l'impliquer activement à travers le dialogue public-privé, afin de s'assurer que leurs besoins sont pris en compte par les politiques ; (ii) l'urgence pour les États parties d'adapter les instruments de la ZLECAf afin de permettre un commerce plus important dans le cadre du régime préférentiel de la ZLECAf ; et (iii) la nécessité d'améliorer les conditions d'accès au financement pour les PME.
28. Compte tenu de l'importance d'une telle plateforme de dialogue au niveau continental avec le secteur privé et les autres parties prenantes concernées, j'ai le plaisir de vous informer, Excellences, que le forum se tiendra désormais annuellement et sera maintenant connu sous le nom de « **BIASHARA AFRIKA** ». La prochaine édition se tiendra du 24 au 25 mai 2024, dans un lieu qui sera annoncé ultérieurement.

L'Initiative du Commerce Guidé

29. Excellences, l'initiative du commerce guidé a été officiellement lancée le 7 octobre 2022, en marge de la 10^{ème} réunion du Conseil des ministres de la ZLECAf, et vise à faciliter les échanges commerciaux significatifs entre les États parties qui se sont montrés prêts à commercer sous le régime de la ZLECAf. La première phase de cette initiative, qui ne concernait que le commerce des marchandises, a impliqué sept pays pionniers, à savoir le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, l'île Maurice, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie. Excellences, permettez-moi de rappeler que cet exercice a permis, entre autres, (i) d'obtenir des informations sur l'état de préparation et l'efficacité des systèmes juridiques et institutionnels nationaux dans les pays participants ; (ii) d'aider le secteur privé à participer au commerce dans le cadre de la ZLECAf et à tirer parti du traitement préférentiel prévu par la ZLECAf ; et (iii) d'identifier les interventions futures possibles pour accroître le commerce intra-africain et maximiser les avantages de la ZLECAf.
30. Pour cette année d' « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf », le Secrétariat de la ZLECAf s'est lancé dans l'expansion de l'initiative dans sa

deuxième phase, à la fois pour les produits et les États parties participants, avec l'inclusion du commerce des services. En fait, la préparation en cours de la 2^{ème} phase de l'initiative du commerce guidé de la ZLECAf a suscité l'intérêt de 29 États parties. Cet enthousiasme n'est que le résultat de votre volonté politique, Excellences, de voir ce projet aboutir, ce qui est un signe de la solidarité et de l'unité africaine tant prônées par nos pères fondateurs. Après 60 ans, cette déclaration de Kwame Nkrumah « *Nous devons nous unir dès maintenant ou périr* » résonne encore dans les esprits. Aujourd'hui, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est notre dernier espoir, notre dernière chance de réussir à unifier le continent et à faire entendre une seule voix africaine.

31. Je saisis cette occasion pour féliciter les 29 États parties désireux de participer à l'initiative de commerce guidé et j'encourage tous les autres États parties à accélérer et à conclure leurs processus nationaux de domestication et de publication au journal officiel des offres tarifaires et de services adoptées et vérifiées sur le plan technique, afin d'être prêts à commercer de manière préférentielle dans le cadre de la ZLECAf, par le biais de l'initiative du commerce guidé.

Opérationnalisation de l'Agence Panafricaine du Commerce et de l'Investissement (PATIA)

32. Excellences, la création de l'Agence panafricaine du commerce et de l'investissement est prévue à l'article 42, alinéa 1, du Protocole sur les investissements de la ZLECAf. Il s'agira d'une institution technique du Secrétariat de la ZLECAf ayant pour mandat (i) d'aider les États parties à renforcer leurs capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques d'investissement afin de favoriser l'expansion des investissements intra-africains, en particulier ceux qui augmentent les exportations ; (ii) de faciliter la coordination, l'interaction et le dialogue entre et parmi les points focaux nationaux, les agences de promotion des investissements et les autres parties prenantes concernées afin de permettre le partage d'informations relatives au commerce, à la promotion des exportations, aux

opportunités d'investissement, à l'apprentissage par les pairs et aux bonnes pratiques ; et (iii) de promouvoir « l'investissement pour le commerce » sur le continent africain.

33. Le soutien des États parties est nécessaire pour la mise en place de cette institution. Les ministres ont abordé cette question lors de leur 2^{ème} réunion extraordinaire à Nairobi le 31 mai 2023 et ont chargé le Secrétariat de partager les critères de sélection du pays hôte conformément aux règles de l'Union africaine ; de préparer et de présenter à leur prochaine réunion ordinaire un rapport sur la structure, la viabilité et le financement de l'Agence, y compris les mécanismes permettant de répondre aux besoins budgétaires, afin de faciliter l'opérationnalisation de l'Agence avant la fin de l'année 2023.
34. Excellences, permettez-moi de saluer les offres déjà annoncées notamment de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, du Kenya et de la Tanzanie d'accueillir l'Agence panafricaine du commerce et de l'investissement. Cela démontre l'engagement politique continu des États membres à participer pleinement au processus de mise en œuvre de la ZLECAf.
35. ***Je vous recommande donc, Excellences, de CHARGER le Conseil des ministres de la ZLECAf pour qu'il accélère le processus de création et d'opérationnalisation de l'Agence panafricaine du commerce et de l'investissement avant la fin de l'année 2023 ; et de DEMANDER aux États parties intéressés de soumettre une manifestation d'intérêt écrite dès que les critères de sélection auront été partagés.***

SECTION IV : DÉFIS ET VOIE À SUIVRE

36. Excellences, j'ai eu l'occasion de le souligner ici à Nairobi en mai 2023, lors de l'ouverture de la Retraite ministérielle et du dialogue avec le secteur privé africain, que le nombre de personnes n'ayant pas un accès régulier à une alimentation saine et nutritive devrait atteindre 48 millions sur notre continent. Pourtant, nous avons les moyens de faire face à la situation



d'insécurité alimentaire qui frappe notre continent en anticipant la libéralisation du commerce des produits agricoles de base.

37. Avec une stratégie commerciale continentale libéralisée efficace pour les produits agricoles de base, le continent serait en mesure de se nourrir grâce à la production et à la transformation de céréales au Zimbabwe, de blé en Éthiopie et de lait en Ouganda et au Niger, par exemple.
38. Excellences, permettez-moi d'en appeler une fois de plus à votre volonté politique et à vos décisions pour éradiquer la faim en Afrique. Nous disposons de capacités et de potentialités que nous pouvons exploiter et déployer dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Je pense qu'avec l'engagement continu et effectif de tous les États membres, la mise en œuvre accélérée de la ZLECAf devrait conduire le continent sur la voie de l'autosuffisance alimentaire. Ce défi justifie la sélection de l'agriculture et de l'agro-industrie comme l'une des chaînes de valeur prioritaires à développer à l'échelle du continent.
39. Excellences Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, je voudrais mentionner certains des programmes en cours de préparation, conformément au Thème de l'année de l'UA :
- **le premier symposium des jeunes de la ZLECAf**, qui sera accueilli par la République de Zambie dans quelques jours, du 21 au 23 août 2023, à Lusaka ;
 - **la deuxième conférence de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce**, qui sera accueillie par la République-Unie de Tanzanie en septembre 2023 ;
 - **la deuxième phase de l'initiative du commerce guidé de la ZLECAf**, qui sera accueillie par la République du Rwanda en octobre 2023 ; et
 - **La foire commerciale intra-africaine (IATF 2023)** qui sera accueillie par la République arabe d'Égypte en novembre 2023.

40. Je voudrais appeler tous les États membres et les parties prenantes concernées à participer pleinement à ces événements pour une plus grande inclusion et une meilleure appropriation du processus de mise en œuvre de la ZLECAf. Il est maintenant grand temps pour nous tous de passer des négociations aux actions.

Excellences,

41. En conclusion de mon intervention, je voudrai m'appesantir sur le financement du commerce et au-delà, celui du développement en Afrique. La mise en œuvre de la ZLECAf pose le problème du financement du commerce. Il faut que l'Afrique ait son propre système financier avec des institutions financières africaines adaptées aux impératifs de développement, des politiques, projets et programmes et aux exigences du commerce sur notre continent. Les pertinentes dispositions du Traité d'Abuja de 1991 prévoyaient déjà la création d'Institutions financières et monétaires africaines. À l'heure où les antagonismes Est-Ouest refont surface, nous devons nous consacrer à les mettre en place, à les consolider, renforcer les structures existantes et envisager la réforme du système financier international.

42. Dans l'exercice de ma mission de Champion de la ZLECAf, j'ai pu constater le soutien nécessaire et voir vital que la Banque Africaine d'Export-Import (AFREXIMBANK) et d'autres Institutions Africaines de Financement ont apporté au processus de la ZLECAf. Je les remercie pour leur ferme engagement en faveur de la ZLECAf. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour vous demander de bien vouloir examiner la possibilité que AFREXIMBANK soit admise et reconnue comme une Agence Spécialisée de l'Union Africaine. Dans le même ordre d'idée du financement du commerce en Afrique et pour être plus pratique et pragmatique dans la mobilisation des ressources pour développer des projets spécifiques d'industrialisation du continent, je voudrai lancer un appel à toutes nos institutions africaines de financement du développement, notamment Afreximbank, la Banque Africaine de Développement et la Société financière africaine, ainsi que les Banques Régionales d'Investissement et de Développement de nos différentes Communautés Économiques Régionales d'apporter leur contribution à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf.

43. Ces institutions financières pourraient combiner leurs efforts pour financer des projets de développement fondamentaux que le Secrétariat de la ZLECAf, en collaboration avec la Commission et les autres organes de l'Union africaine tels que l'AUDA-NEPAD et Africa CDC, aura identifiés afin d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf et les autres projets phares de l'Agenda 2063. Certains de ces projets peuvent inclure des infrastructures commerciales, des infrastructures énergétiques, des projets liés au développement des chaînes de valeur, des corridors commerciaux, etc. Je voudrais par ailleurs vous suggérer, Excellences, d'inviter Afreximbank, la BAD et la Société financière africaine à votre prochaine session ordinaire de février 2024 afin qu'elles s'engagent ensemble à financer les projets identifiés.
44. En ce qui concerne le Système Financier International dont les règles et mécanismes ont été établis, dans un contexte après-guerre, et qui impacte durement nos pays, il va sans dire que sa réforme s'impose actuellement et urgemment. Depuis plusieurs années voire décennies, les dirigeants africains comme ceux d'ailleurs n'ont pas cessé de relever que face aux défis du financement du développement, de la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités dans les pays en développement, ces règles financières établies ne sont ni efficaces, ni pertinentes. Elles ne sont pas adaptées aux besoins de nos pays.
45. En effet, il faut nécessairement d'avantage de mobilisation de ressources et de financements pour relever les défis des crises multi-dimensionnelles. Il s'agit notamment d'envisager plus de flexibilités aux pays emprunteurs et la possibilité d'ajouter d'autres clauses à leurs accords de prêt afin qu'ils disposent d'une plus grande marge de manœuvre en cas d'événements liés au climat notamment.
46. Excellences messieurs les Chefs d'Etat et de gouvernement, je ne saurais conclure ce rapport sans féliciter particulièrement l'Union des Comores pour les progrès considérables réalisés en vue de l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. En effet, depuis sa ratification et son dépôt de l'instrument de ratification de l'Accord de la ZLECAf en février dernier, l'Union des Comores a soumis sa liste des concessions tarifaires, mis en place son Comité national de



mise en œuvre de la ZLECAf et manifesté son intérêt pour participer à la prochaine phase du commerce guidé. Aussi, le pays compte se positionner comme porte étendard de la participation effective des pays insulaires du continent dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. C'est dans cette optique que le Secrétariat de la ZLECAf compte organiser, en collaboration avec le Gouvernement de l'Union des Comores, en septembre prochain, des activités et événements de sensibilisation sur la Zone de libre-échange continentale africaine pour les pays insulaires (le Cap Vert, les Comores, l'Île Maurice, Madagascar, Sao Tomé et Príncipe et les Seychelles). Ce programme verra la participation des institutions financières, des petites et moyennes entreprises et du secteur privé.

47. Il était donc, avant de conclure, un devoir pour moi de saluer le leadership de Son Excellence Monsieur Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores et Président de l'Union Africaine, qui ne ménage aucun effort au processus d'Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Je vous remercie de votre aimable attention.